



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1077

Protocole transactionnel avec la Société Pitance pour le rachat de 18 caveaux au cimetière de la Croix-Rousse. Lancement de l'opération 04033534 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1, programme 20012

Direction des Cimetières

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1077 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE PITANCE POUR LE RACHAT DE 18 CAVEAUX AU CIMETIERE DE LA CROIX-ROUSSE. LANCEMENT DE L'OPERATION 04033534 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2011-1, PROGRAMME 20012 (DIRECTION DES CIMETIERES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014/193 du 16 juin 2014, vous avez approuvé la révision des autorisations de programme dans le cadre de la gestion du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle «Conservation du patrimoine Cimetières » n° 2011-1, programme 20012.

Un projet de construction de 284 caveaux, dits « autonomes », a été acté par la Ville de Lyon en 1984.

En 1992, la Ville de Lyon a demandé à la société Pitance la construction de 69 caveaux au cimetière de la Croix-Rousse. Ces travaux ont été réalisés d'après les prescriptions techniques de la Ville de Lyon et la réglementation alors en vigueur.

Des problèmes d'étanchéité étant apparus sur certains des caveaux construits, révélés à l'occasion d'inhumations, ont conduit la Ville de Lyon à demander l'arrêt de la commercialisation de ces équipements en 2002.

Dix huit caveaux n'ont donc jamais été commercialisés et sont restés immobilisés dans l'actif de la société Pitance. Mais dans le même temps, ces équipements sont sur le domaine de la Ville de Lyon et subissent les effets du temps.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre la Ville de Lyon et la société Pitance qui demande la reprise par la Ville des 18 caveaux restants qu'elle ne peut plus commercialiser.

Le 2 juin 2014, la Ville de Lyon a reçu un courrier de la société Pitance qui, ne pouvant plus commercialiser lesdits ouvrages, lui demandait de bien vouloir l'indemniser, sur un fondement extra contractuel, à hauteur du montant initial de 76 395,84 € HT.

Il convient aujourd'hui de pouvoir mettre fin à une situation qui perdure depuis près de 23 ans, dans les meilleures conditions pour chacune des deux parties, la Ville de Lyon et la société Pitance.

Dès lors, dans le respect des intérêts des deux parties et après concessions réciproques, les parties ont décidé de régler à l'amiable et sous la forme d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code Civil, les différends de toute nature, dans le but d'éviter l'engagement de procédures contentieuses, longues, coûteuses et aléatoires, afin de préserver les deniers

publics et de s'interdire réciproquement toute action, contentieuse ou non, relative aux faits du présent litige.

La Ville de Lyon engage avec la société Pitance un protocole transactionnel pour l'acquisition des 18 caveaux restant au cimetière de la Croix-Rousse, pour un montant de 24 055,74 € HT, soit 28 866,89 € TTC, sur la base du tarif officiel de vente de caveaux d'occasions par la Ville de Lyon (approuvé par la délibération n° 2015/949 du 16 mars 2015), déduction faite de l'estimation du coût nécessaire à la réalisation de puisards dans chacun d'entre eux.

Le montant global de l'opération est estimé à 28 866,89 € TTC et est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1 «Conservation du patrimoine Cimetières», programme n° 20012.

Vu les délibérations n° 2014/193 du 16/06/2014 et n° 2015/949 du 16 mars 2015 ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1- Le lancement de l'opération n° 04033534 « Cimetière de la Croix-Rousse – Rachat de 18 caveaux » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1 « Conservation du patrimoine Cimetières », programme n° 20012.

2- Le protocole transactionnel susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la société Pitance est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- Les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20012, AP n° 2011-1, opération n° 04033534 « Cimetière de la Croix-Rousse – Rachat de 18 caveaux » et seront imputées sur les chapitres 21, 23 et autres, fonction 026, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

2015 : 28 866,89 €.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

A. GIORDANO